

Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets

2020



Photo : © Pierre Antoine

www.smpf50.fr

SOMMAIRE

Introduction

1– Présentation générale Pages 4-7

- Le territoire desservi
- La localisation des unités de traitement
- Les compétences
- Les instances de décision
- Les moyens humains
- SPL Normantri

2- Les collectes séparées : trier pour mieux valoriser Pages 8-12

- Les ordures ménagères
- La collecte sélective
- La collecte en déchèteries
- Tonnages traités en 2020

3- Les actions de prévention : réduire à la source les déchets Page 13

4- Les unités de traitement : faire de nos déchets une ressource Pages 14-19

- Le centre de tri
- L'unité de méthanisation
- L'ISDND de Beauchêne
- Les ISDI
- Les autres filières de traitement
- Tonnages sortants

5- Actions de sensibilisation Pages 20

6- Suivi des indicateurs nationaux Page 21

7- Indicateurs financiers Pages 22-24

8- Certification Iso 9001 Page 25





INTRODUCTION

Le Point Fort Environnement assure le traitement des déchets ménagers pour 5 communautés de communes du centre Manche. Ce syndicat mixte assure aussi la collecte des conteneurs d'apport volontaire et la gestion d'un réseau de 14 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire.

En 2020, près de 95 000 tonnes de déchets ont ainsi été traités au travers des différentes filières de valorisation ou d'élimination.

Ce rapport est disponible en téléchargement sur notre site internet : www.smpf50.fr

1 - Présentation générale

du Point Fort Environnement

• *Territoire desservi*

Les collectivités adhérentes

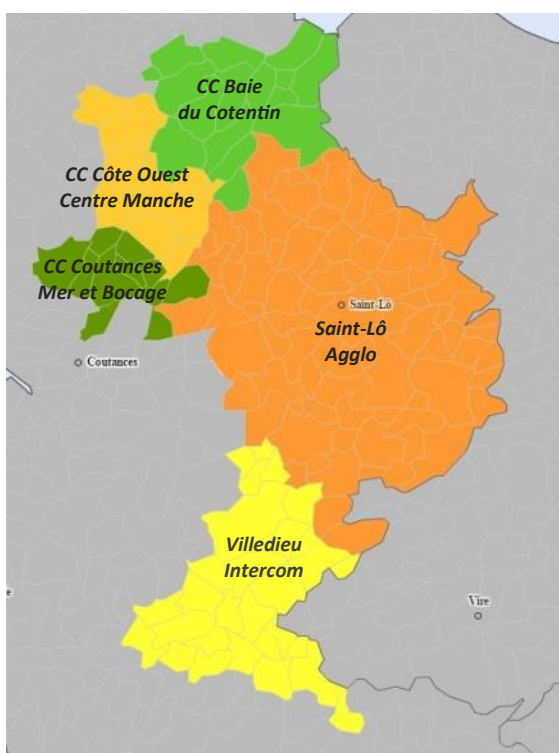
En 2020 le Point Fort Environnement traite les déchets ménagers et assimilés de ses 5 EPCI adhérents, qui représentent 116 848 habitants. Ce sont ces communautés de communes qui assurent la compétence « collecte des déchets ménagers »

- 5 EPCI adhérents (2 EPCI adhérents pour la totalité de leur territoire et 3 EPCI adhérents pour une partie de leur territoire).

- 116 848 habitants

- 23% de la population de la Manche

Source : Insee 01/01/20 Population municipale



CA Saint-Lô Agglo 76 127 habitants

CC de la Baie du Cotentin 13 660 habitants
(pour les communes d'Appreville, Auvers, Baupré, Carentan-les-Marais (hors Angoville-au-Plain, Vierville, Brucheville et Houesville), Méautis, Terre et Marais, St-André-de-Bohon, Tribehou)

CC Coutances Mer et Bocage 5 789 habitants
(pour les communes de Camprond, Hauteville-la-Guichard, La Rondehaye, Le Mesnilbus, Montcuit, Monthuchon, Muneville-le-Bingard, St-Aubin-du-Perron, St-Michel de la Pierre, St-Sauveur-Lendelin, Vaudrimesnil)

CC Villedieu Intercom 15 698 habitants

CC Côte Ouest Centre Manche 5 574 habitants
(pour les communes de Auxais, Feugères, Gonfreville, Gorges, Marchésieux, Nay, Périers, Le Plessis Lastelle, Raids, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Martin d'Aubigny, Saint-Sébastien de Raids)

Population municipale (Base : INSEE au 1er janvier 2020)

Les partenariats

Pour optimiser ses installations de traitement, le Point Fort Environnement traite, dans le cadre du code de la commande publique ou de conventions, des déchets ménagers en provenance de collectivités non adhérentes.

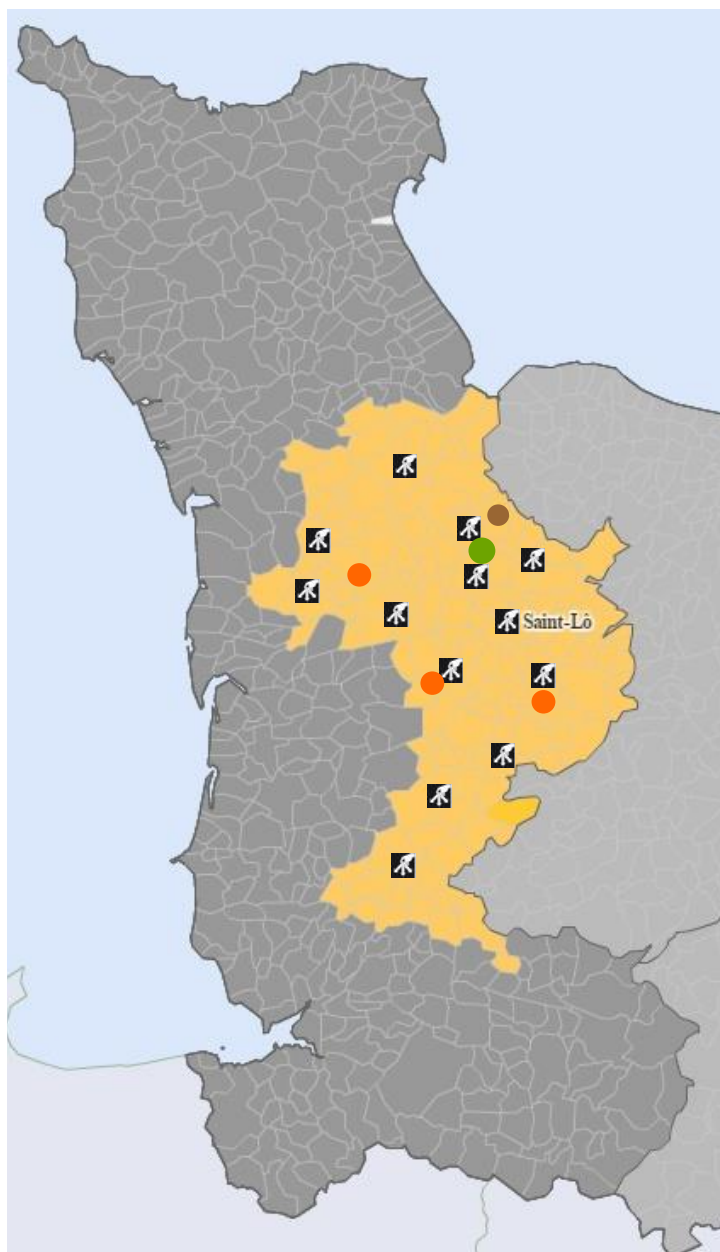
En 2020, quatre EPCI ont ainsi été concernés par l'apport d'ordures ménagères :

- la CC de la Baie du Cotentin, pour son territoire non adhérent au Point Fort Environnement,
- la CA le Cotentin,
- la CC Côte Ouest Centre Manche,
- et la CC Coutances Mer et Bocage.

En 2020 en plus des tonnages traités pour ses EPCI adhérents, le Point Fort Environnement a traité 21 655 tonnes de déchets dans le cadre du code de la commande publique ou de conventions (cf détail page 12).

• Localisation des unités de traitement

Localisation des installations de prétraitement et de traitement du Point Fort Environnement au 31 décembre 2020



 Périmètre de compétence du syndicat au 31/12/2020



Pôle de valorisation de Cavigny - juin 2009



ISDND de Beauchêne - juin 2009

 **Réseau de 13 déchèteries** : Saint-Lô, Condé-sur-Vire, Tessy-Bocage, Marigny-le-Lozon, St-Clair-sur-Elle, Villedieu-les-Poêles, Percy, Pont-Hébert, Le Désert, St-Sauveur-Lendelin, Périers, St-Martin-de-Bonfossé, Carentan-les-Marais (*fermeture définitive de la déchèterie de Sainte Cécile au 19/12/2020*)
Exploitation : Point Fort Environnement

ISDND de Beauchêne

 Capacité : 70 000 t /an
Exploitation : Point Fort Environnement

ISDI (déchets inertes) : St-Martin d'Aubigny, St-Martin-de-Bonfossé et Condé-sur-Vire
 Exploitation : Point Fort Environnement

Pôle de valorisation des déchets ménagers de Cavigny :

- siège administratif
 - ateliers techniques
 - centre de tri pour la collecte sélective - Capacité : 8 000 t/an
 - plateforme de stockage du verre
 - unité de méthanisation des ordures ménagères et déchets verts - Capacité : 72 000 t/an
- Exploitation : Point Fort Environnement



Déchèterie du Désert

• Les compétences

Le Syndicat Mixte du Point Fort est un établissement public de coopération intercommunale, fonctionnant sous l'égide des règles de droit public. Conformément à ses statuts, il a pour compétences :

- « le traitement, l'élimination et le transport des ordures ménagères et des déchets pour le compte des collectivités membres ou non et des entreprises privées, associations ou autres »,
- « la gestion du réseau des déchèteries et des points d'apport volontaire »,
- « la réalisation et la participation à toutes études concernant les déchets et ordures ménagères ».

NB : La « collecte des déchets » est de la compétence des EPCI adhérents.

• Les instances de décision

Le Point Fort Environnement obéit aux règles des collectivités territoriales (code des collectivités territoriales, code de la commande publique...). Il est administré par un comité syndical composé de 38 délégués désignés par chacune des assemblées délibérantes des collectivités adhérentes.



Le Bureau est composé du président, Laurent PIEN, et de 8 vice-présidents élus par le comité syndical.

Laurent PIEN, Président du syndicat mixte du Point Fort

Le Bureau syndical

Président	Laurent PIEN (CA Saint-Lô Agglo)
1 ^{ère} vice-présidente, chargée de la stratégie industrielle	Marie-Agnès HEROUT (CC Baie du Cotentin)
2 ^{ème} vice-président, chargé des déchèteries	Claude JAVALET (CA Saint-Lô Agglo)
3 ^{ème} vice-présidente, chargée de la communication et des relations publiques	Corinne CLEMENT (CC Coutances Mer et Bocage)
4 ^{ème} vice-président, chargé de l'ISDND de St-Fromond	Dominique QUINETTE (CA Saint-Lô Agglo)
5 ^{ème} vice-président, chargé de l'unité de méthanisation	Michel LHULLIER (CC Villedieu Intercom)
6 ^{ème} vice-président, chargé du budget et des ressources humaines	Eric FOLLAIN (CA Saint-Lô Agglo)
7 ^{ème} vice-président, chargé de la logistique et des infrastructures	Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche)
8 ^{ème} vice-président, chargé de l'analyse et de la stratégie financière	Charly VARIN (CC Villedieu Intercom)

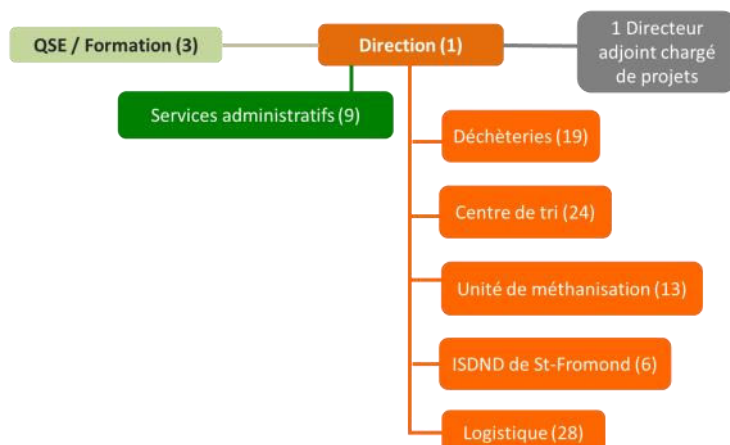
Le Comité syndical

CC Côte Ouest Centre Manche	Loïck ALMIN, Christophe GILLES, Damien PILLON
CC Coutances Mer et Bocage	Corinne CLEMENT, Aurélie GIGAN, Pierre VOGT
CC Baie du Cotentin	Marie-Agnès HEROUT, Céline LAUTOUR, Michel LEBLANC, Chantal LELAVECHEF, Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT
CC Villedieu Intercom	Nicolas GUILLAUME, Jean LE BEHOT, Michel LHULLIER, Samuel PACEY, Pascal RENOUF, Charly VARIN
CA Saint-Lô Agglo	Antoine AUBRY, Philippe BRIARD, Lydie BROTON, Morgane BUISSON, Dominique CAILLIEZ, Jacques CLAIRAUX, Eric FOLLAIN, Nicole GODARD, Valentin GOETHALS, Claude JAVALET, Pascal LANGLOIS, Denis LECLUZE, Jean-Yves LETESSIER, Evelyne MASSICOT, Virginie METRAL, Laurent PIEN, Dominique QUINETTE, Loïc RENIMEL, Patrick SIMON, Jérôme VIRLOUVET

• Moyens humains et organisation des services

L'exploitation des installations de traitement du Point Fort Environnement s'effectue en régie.

Organisation des services

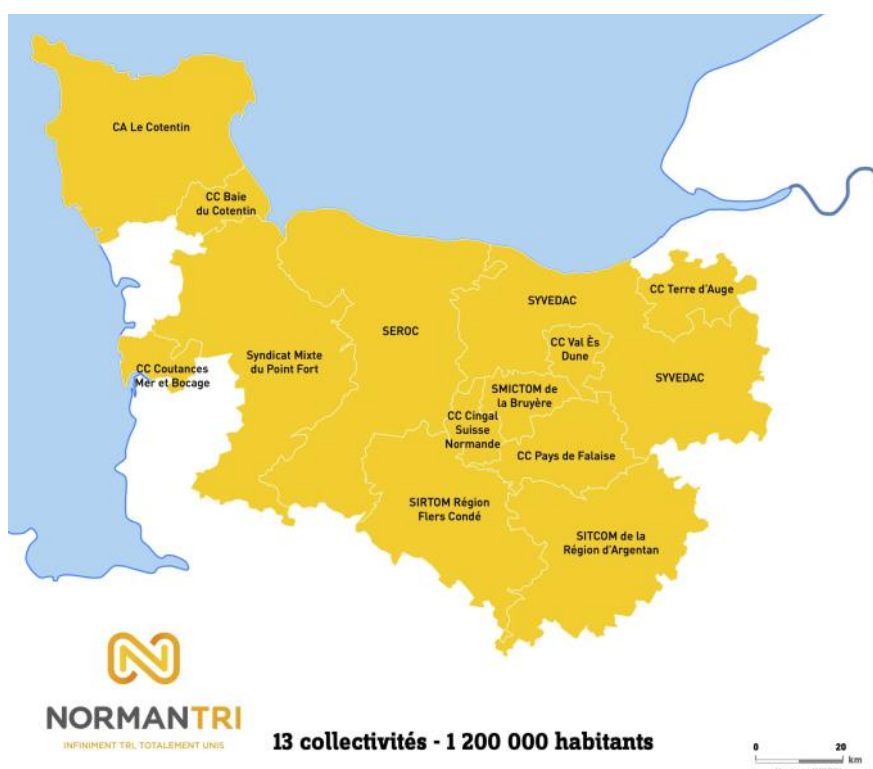


Effectifs

- 98 agents au 31/12/2020 ainsi que 6 contractuels via le Centre de Gestion de la Manche (CDG50).

• SPL Normantri

En 2019, le Syndicat Mixte du Point Fort a décidé, par délibération, de participer à la création de la Société Publique Locale (SPL) Normantri. La SPL Normantri va porter l'investissement d'un centre de tri public interdépartemental (Manche, Orne, Calvados) qui sera situé à Colombelles (14) et qui devrait être opérationnel mi 2023. Elle exercera les missions de « transport, de tri et de conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, ainsi que la commercialisation des produits valorisables et le traitement des refus de tri. » Les coûts de transport et de tri seront mutualisés.



2– Les collectes séparées

trier pour mieux valoriser

• Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères et assimilés est de la compétence des collectivités adhérentes. En 2020, 22 678 tonnes ont été collectées par les EPCI membres, soit une baisse de 1,7% des tonnages collectés.

Le ralentissement de l'activité, lié à la crise sanitaire covid-19, peut expliquer cette baisse.

- 410 t d'OM collectées,
soit -1,7% par rapport à 2019

2016	2017	2018	2019	2020
195 kg/habt	198 kg/habt	199 kg/habt	198 kg/habt	194 kg/habt
22 702 t	22 995 t	23 245 t	23 088 t	22 678 t

Evolution des ordures ménagères collectées par les collectivités adhérentes
Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française = 255kg/habt INSEE en 2016

Source : Enquête Nationale Ademe 2017 - Base de données Sinoe

Moyenne Normandie = 250 kg/habt INSEE en 2018

Moyenne Manche = 222 kg/habt INSEE en 2018

Source : Observatoire des déchets de Normandie - Rapport DMA en Normandie- 2018

• La collecte sélective

En 2020, la collecte sélective sur le territoire du Point Fort Environnement s'effectue en trois flux : papier, verre et emballages recyclables.

Collecte en porte à porte ou en apport volontaire

Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire du Point Fort Environnement. En revanche, deux modes de collecte coexistent pour :

- **le papier** : en 2020, 33 174 habitants ont été collectés en porte à porte (bacs ou sacs bleus ou conteneurs semi-enterrés pour l'habitat collectif) tandis que 83 674 habitants ont été collectés en apport volontaire (conteneurs bleus)
- **et les emballages** : en 2020, 36 736 habitants ont été collectés en porte à porte (bacs ou sacs jaunes, ou conteneurs semi-enterrés pour l'habitat collectif) tandis que 80 112 habitants ont été collectés en apport volontaire (conteneurs jaunes).



La collecte des points d'apport volontaire est de la compétence du Point Fort Environnement. Elle est effectuée par des prestataires pour la collecte du verre et totalement en régie directe pour le papier et les emballages depuis octobre 2019.

Des tonnages 2020 en baisse

Sur la somme des 3 flux (papier/verre/emballages), les tonnages 2020 collectés par habitant sont en baisse sensible (-3%) par rapport à ceux de 2019.

2016	2017	2018	2019	2020
89,6 kg/habt	91,0 kg/habt	91,7 kg/habt	92,5 kg/habt	89,6 kg/habt
10 431 t	10 589 t	10 692 t	10 798 t	10 480 t

Evolution des tonnages de papier, verre, emballages collectés

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française = 79 kg/habt INSEE en 2016

Source : Enquête Nationale Ademe 2017 - Base de données Sinoe

Moyenne Normandie = 83,7kg/habt INSEE en 2018

Moyenne Manche = 100,9kg/habt INSEE en 2018

Source : Observatoire des déchets de Normandie - Rapport DMA en Normandie-Année 2018

Collecte du verre toujours en hausse

5 183 tonnes de verre ont été collectées en 2020, soit 44,3kg/habt, en hausse de 2% par rapport à 2019, et de 10 % en 4 ans.

2016	2017	2018	2019	2020
40,4 kg/habt	41,7 kg/habt	42,2 kg/habt	43,3 kg/habt	44,3 kg/habt
4 706 t	4 846 t	4 921 t	5 059 t	5 183 t

Evolution des tonnages de verre collectés

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française : 30 kg/habt INSEE en 2016

Source : Enquête Nationale Ademe 2017 - Base de données Sinoe

Moyenne Normandie 2018 = 34,1 kg/habt INSEE

Moyenne Manche 2018 = 46,5 kg/habt INSEE

Source : Observatoire des Déchets de Normandie - Rapport DMA en Normandie-Année 2018

Collecte du papier en baisse

En 2020, le tonnage de papier collecté poursuit sa baisse, en chute de 16,1% par rapport à 2019 et de 23% en 4 ans. La pandémie liée au covid-19, la tendance nationale à la baisse de la consommation de papier et la multiplication des collectes organisées au profit des écoles/associations peuvent expliquer cette baisse.

2016	2017	2018	2019	2020
28,5 kg/habt	28,1 kg/habt	27,4 kg/habt	26,2 kg/habt	21,9 kg/habt
3 317 t	3 265 t	3 196 t	3 058 t	2 565 t

Evolution des tonnages de papier collectés

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Collecte des emballages recyclables en hausse

Les tonnages d'emballages collectés continuent à croître. 2 731 tonnes d'emballages ont été collectés dans les conteneurs jaunes ou dans les bacs et sacs jaunes en 2020, contre 2 681 tonnes en 2019, soit une hausse de près de 2%.

2016	2017	2018	2019	2020
20,7 kg/habt	21,3 kg/habt	22,1 kg/habt	23,0 kg/habt	23,4 kg/habt
2 408 t	2 479 t	2 575 t	2 681 t	2 732 t

Evolution des tonnages d'emballages collectés en kg/an/habitant.

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

COVID-19

Incidences de la crise covid 19 sur la collecte des déchets recyclables

Dans le cadre du plan de continuité d'activité, des priorisations ont été effectuées au niveau de la collecte. La collecte du verre a été maintenue. La collecte des emballages a été réduite et la collecte de papiers a été suspendue du 20 mars au 2 juin 2020.



1318

C'est le nombre de conteneurs d'apport volontaire répartis sur le territoire du Point Fort Environnement :

- 452 dédiés au verre
- 349 dédiés au papier
- et 517 dédiés aux emballages recyclables

• Les déchèteries

En 2020, le Point Fort Environnement exploite en régie un réseau de 14 déchèteries, accessibles gratuitement aux habitants et aux services techniques de ses collectivités adhérentes.

Déchets collectés :

Les déchèteries reçoivent les déchets occasionnels, qui ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères, soit parce qu'ils sont volumineux, soit parce qu'ils bénéficient d'une filière spécifique de valorisation ou d'élimination : la ferraille, le mobilier, le bois, le carton, les encombrants, les gravats, les branchages, la pelouse, les déchets électriques et électroniques, les déchets diffus spécifiques (peintures, huiles...), le textile, les huiles et les objets pour la filière réemploi.

Déchets des professionnels :

Les déchets des professionnels peuvent être acceptés selon les conditions tarifaires fixées annuellement par délibération. En 2020, ces accès payants ont généré une recette de 156 156 €.

Branchages / pelouse	15 298	37%
Encombrants	8 970	22%
Gravats (inertes)	8 771	21%
Mobilier	2 643	6%
Ferraille	1 823	4%
DEEE	1 230	3%
Bois	1 088	3%
Carton	1 184	3%
Textile	246	1%
Réemploi	23	
DDS (déchets spécifiques)	166	
Autres déchets dangereux (huiles, piles et batteries...)	77	
Total	41 519 t	100%



En raison de la crise sanitaire liée au covid-19, les déchèteries ont été fermées à partir du 17 mars. Un service dédié aux professionnels a néanmoins été mis en place. Les déchèteries ont rouvert progressivement aux particuliers à partir du 4 mai et totalement à partir du 2 juin.

Tonnages 2020 collectés en déchèteries



Tonnages collectés :

En 2020, 41 519 tonnes de déchets ont été collectés dans les déchèteries, en baisse de près de 8% par rapport à 2019. Cette baisse est essentiellement due à l'arrêt des apports de végétaux pendant la période de fermeture des déchèteries, au printemps, en raison de la crise sanitaire liée au covid-19. Les autres flux sont stables ou en très légère baisse.

2017	2018	2019	2020
359kg/habt	358kg/habt	387kg/habt	355kg/habt
41 771 t*	41 700 t*	45 136 t*	41 519 t*

*Evolution des tonnages de déchets collectés en déchèteries **incluant la collecte au porte à porte des déchets verts**

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne Normandie = 338 kg/habt INSEE en 2018

Moyenne Manche = 382 kg/habt INSEE en 2018

Source : Observatoire des déchets en Normandie—Rapport technique 2018—Synthèse sur la gestion des déchets occasionnels + déchets dangereux

Fréquentation :

En 2020, 364 221 véhicules ont été recensés dans les déchèteries du Point Fort Environnement, en baisse de 5,4% par rapport à 2019 en raison de la fermeture durant la crise covid-19.

2016	2017	2018	2019	2020
369 326	401 708	386 144	385 090	364 221

Evolution du nombre de véhicules accédant aux déchèteries

	Nb véhicules	Nb véhicules/heure
Saint-Lô	88 537	21
Condé-sur-Vire	65 693	36
Carentan	40 255	26
Villedieu-les-Poêles	37 182	22
Marigny	24 491	23
Tessy Bocage	20 030	22
Périers	17 294	20
St-Clair-sur-Elle	15 140	17
Pont-Hébert	13 924	17
Percy	10 434	13
St-Martin-de-Bonfossé	9 874	14
Le Désert	9 164	13
St-Sauveur-Lendelin	10 683	15
Sainte-Cécile	1 520	7
Total	364 221	21

Fréquentation 2020 des déchèteries



. Synthèse des tonnages traités en 2020

97 091 t de déchets ont été traités par le Point Fort Environnement en 2020.

75 436 t traitées pour les adhérents en 2020, en baisse de 5,5% par rapport à 2019 (-4370 t)

	Rappel 2019	2020	Kg/hab 2020	%
Ordures ménagères et assimilés	23 088	22 678	194,1	29,2%
Papier	3 058	2 565		
Verre	5 059	5 183		
Emballages	2 681	2 732		
Total collecte sélective	10 798	10 480	89,7	14,1%
Autres déchets issus principalement des déchèteries (inclus collectes spécifiques de déchets verts et cartons au porte à porte)				
Bois	1 093	1 088		
Branchages	18 370	15 298		
Pelouse				
Encombrants	9 175	8 970		
Gravats	9 029	8 771		
Ferrailles	1 811	1 823		
Batteries	6	0		
Huiles de vidange	42	49		
Mobilier	2 693	2 643		
DEEE	1 232	1 230		
Néons, lampes	6,5	5,6		
Piles	22,5	19,4		
DDS	154	166		
Réemploi	34	23		
Textile	278	246		
Carton	1 970	1 943		
Cartouches	3,5	2,5		
Radiographies	0,5	0,5		
Total déchèteries et collectes spécifiques	45 920	42 278	361,8	56,7%
Total adhérents	79 806	75 436	645,6	100%

Population INSEE du Point Fort Environnement 2020 = 116 848 habts

21655 t traitées pour les partenaires et clients

	Rappel 2019	2020
Ordures ménagères et assimilés	28 592	19 910
Collecte sélective - papier	133	2
Collecte sélective - emballages	154	11
DIB	0	0
Autres (biodéchets, graisses...)	1 195	1 732
Total traité pour les clients / partenaires	30 074	21 655

3- Les actions de prévention

Réduire à la source les déchets

• *Le compostage domestique*

Traiter à la source les déchets verts

Les composteurs mis à disposition visent à traiter à la source les déchets de jardin, pour limiter les apports en déchèteries et éventuellement les déchets de cuisine.

Le parc de composteurs mis à disposition s'élève à 10 000 unités, correspondant à un taux d'équipement des maisons individuelles de près de 20%.



• *Le réemploi*

Donner une 2ème vie aux objets

En 2020, le Point Fort Environnement travaille en partenariat avec les associations Tri-Tout Solidaire de Saint-Lô et du Pays de Coutances, ainsi qu'avec l'AFERE. Sur chaque déchèterie, les usagers sont invités à déposer dans le conteneur réemploi leurs objets en bon état, ou facilement réparables. Ceux-ci sont ensuite mis à disposition de ces associations.

Par ce partenariat, 23 t de déchets arrivés en déchèterie ont évité les filières de traitement habituelles de recyclage ou d'élimination ; 246 t de textiles ont été collectées par Tri-Tout Solidaire et l'AFERE. Ces partenariats s'inscrivent dans une logique de réduction de la production de déchets mais aussi d'économie circulaire. Des actions de communication communes avec ces associations de réemploi sont organisées pour sensibiliser au réemploi (cf page 20).



4 - Les unités de traitement

Faire de nos déchets une ressource

Une fois collectés, les déchets sont dirigés vers les filières de traitement dédiées : filières de valorisation, traitement spécifique des déchets dangereux, et pour les déchets ultimes, filières d'enfouissement.

• Le centre de tri de Cavigny

Le tri/conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective

Le tri et la valorisation du papier

2 567 tonnes de papier ont été réceptionnées au centre de tri de Cavigny en 2020 (contre 3 191 t en 2019), dont 610 tonnes collectées en sacs.

- Une partie est traitée sur la ligne de tri des corps plats. Le papier trié (sorte 1.11) a été expédiée en vrac, aux papeteries UPM Chapelle d'Arblay et Norske. 1 750 t de papier de sorte 1.11 ont été expédiées en 2020.
- le papier collecté en vrac et dont la qualité de tri par l'habitant est suffisamment bonne (sorte 5.01), est expédié chez le recycleur sans tri préalable. Ainsi en 2020, 546 t de papier de sorte 5.01 ont été expédiées directement chez le papetier.
- 224 tonnes de papier mouillé ou de mauvaise qualité, appelé « gros de magasin » ont été dirigées vers l'unité de méthanisation.

Le tri et la valorisation des cartons ondulés

En 2020, 1 943 tonnes de cartons ondulés en provenance des déchèteries ou des collectes spécifiques ont été réceptionnées au centre de tri. Ce carton est stocké, puis mis en balles avant d'être expédié chez les recycleurs.

Le tri et la valorisation des emballages

2 742 tonnes d'emballages ont été réceptionnées en 2020 au centre de tri. Après extraction des emballages en acier grâce à un électro-aimant, les emballages sont séparés manuellement, par les agents de tri, en 6 flux de matériaux recyclables : les bouteilles en PET clair, les bouteilles en PET foncé, les bouteilles en Pehd/PP, l'aluminium, les cartonnettes et les briques alimentaires. Une fois triés, ces matériaux sont compactés et stockés avant d'être expédiés dans les différentes unités de recyclage. Les sacs de tri sont également valorisés, ainsi que les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) se trouvant dans les emballages. Depuis 2020, le verre déposé par erreur en emballages est également valorisé.

- Exploitation : régie
- Capacité de l'unité : 8000 t/an
- Effectif : 24 agents
- Tonnages entrants : 7 252 t de carton, papiers et emballages en 2020 (dont 13 t traitées dans le cadre d'un marché public)



Les refus de tri

Les refus de tri, c'est-à-dire les éléments indésirables déposés dans les emballages ou le papier sont extraits manuellement du process par les agents de tri pour être dirigés à l'ISDND de Beauchêne. En 2020, ces refus s'élèvent à 793 tonnes, soit 6,8kg/habt. Ils représentent 14,9% du tonnage de papier+emballages entrant au centre de tri. A l'image de la région Normandie, ce taux de refus est en augmentation, mais reste inférieur au ratio constaté à l'échelle régionale (10,4kg/habt en 2018 - Source : Observatoire des Déchets en Normandie - Rapport technique 2018).

La plateforme de stockage du verre

Le verre, collecté par prestataire, est déposé sur une plate-forme de stockage dédiée, sur le site de Cavigny. Il est ensuite rechargé en l'état, puis acheminé chez le verrier qui assurera lui-même le tri et la préparation du verre en vue de son recyclage. Le Point Fort Environnement a expédié 5 162 tonnes de verre en 2020.

Tonnages sortants du centre de tri 2020 - Données repreneurs ➤

PET foncé	78 t
PET clair	332 t
PEHD	172 t
Acier	286 t
Aluminium	29 t
Cartonnettes	688 t
Briques alimentaires	148 t
Papier	2 296 t
Sacs/films plastique	47 t
Carton ondulé	1780 t
Gros de magasin	224 t
Verre	18 t
DEEE	7 t
Refus de tri	793 t
Total sortant	6 898 t



Dans le cadre de l'adhésion à la SPL Normantri, le centre de tri de Cavigny fermera ses portes le 31 décembre 2021.

• L'unité de méthanisation

En 2020 : fonctionnement en mode dégradé de l'unité de méthanisation

Suite à un sinistre survenu fin 2019 sur un mur à l'unité de maturation du compost, l'unité de méthanisation a fonctionné en mode dégradé sur l'ensemble de l'année 2020, le hall de maturation étant devenu inopérant pour la production de compost. La matière extraite du BRS (Bio Réacteur Sogéa) et des digesteurs a donc été envoyée directement en ISDND, sans pouvoir être asséchée ni valorisée en compost. La matière organique a néanmoins pu faire l'objet d'une valorisation énergétique lors de la phase de digestion/méthanisation via la production de biogaz valorisé sous forme d'électricité, et ce, jusqu'en novembre 2020.



Tonnages entrants 2020

L'unité de méthanisation a traité 41 862 t de déchets pour les clients et les adhérents.

	2020	Rappel 2019
Ordures ménagères	39 248	49 276
Déchets verts broyés	1 215	1 593
Biodéchets et graisses	1 732	1 165
Papier (gros de magasin et destruction)	234	153
Autres (bois broyé...)	0	229
Total	41 862 t	52 416 t

Bilan matière sortant 2020

	2020	Rappel 2019
Production électrique	3 078 604 kW	2 280 203 kW
Ferraille recyclée	345 t	374 t
Compost expédié	549 t	1 477 t
Refus de process méthanisation	35 448 t	34 190 t

• L'ISDND de Beauchêne

L'élimination des déchets ultimes

Exploité depuis 2000, l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Beauchêne, sur la commune de St-Fromond reçoit les déchets non valorisés.

	2020	Rappel 2019
Refus de méthanisation	35 448 t	34 256 t
Ordures ménagères brutes	1 114 t	1 379 t
DIB/encombrants en provenance des collectivités adhérents	952 t	1 012 t
Encombrants issus des déchèteries	8 951 t	9 175 t
Refus issus du centre de tri	793 t	757 t
Total ISDND de Beauchêne	47 258	46 579

- Capacité : 70 000 t/an
- Exploitation : régie
- Effectif : 6 agents
- Tonnage traité : 47 258 t en 2020

Site certifié ISO 14001

L'ISDND a obtenu en 2018 la certification environnementale ISO 14001 version 2015.



Tonnages traités en 2020

47 258 t de déchets ont été traités à l'ISDND de Beauchêne.

NB : En raison du fonctionnement dégradé à l'unité de méthanisation, la quantité de déchets à enfouir a fortement augmenté et il a fallu faire appel à d'autres ISDND pour faire face aux tonnages à enfouir. Cela concerne 51 t d'encombrants et 4 691 t d'OM brutes et refus de méthanisation.

Principe d'exploitation

Après contrôle à l'entrée du site et pesée, les déchets sont stockés sur la zone d'exploitation et compactés. Cette zone est exploitée en casiers successifs d'une durée de vie de 2 ans maximum. En 2020, c'est le casier 3 de la zone d'exploitation 3 qui est exploité.

Valorisation du biogaz et traitement des lixiviats

Le biogaz produit sur le site est acheminé vers une installation de valorisation composée de deux chaudières de 1,1MW, de deux surpresseurs, d'une torchère de secours, d'un système de filtration au charbon actif et d'un automate de contrôle commande et régulation de l'installation. Ces chaudières, couplées à deux évapo-concentrateurs permettent de traiter in situ les lixiviats (7 416 m³ en 2020). 3 384 m³ de lixiviats ont également été traités en externe et 3 017 m³ traités par une unité d'osmose inverse sur site.

Le broyage du bois

En 2020, l'ISDND a réceptionné 1 088 t de bois sur la plateforme dédiée au broyage du bois.



• Les ISDI

L'élimination des déchets inertes

En 2020, le Point Fort Environnement exploite trois installations pour le stockage de déchets inertes : St-Martin-de-Bonfossé, St-Martin-d'Aubigny et Condé-sur-Vire. Ces déchets inertes sont non dangereux. Ce sont les gravats et les déchets issus de travaux de construction/déconstruction (briques, pierres, parpaings, tuiles, béton, carrelage..).



• Les autres filières de traitement

La valorisation des matériaux issus des déchèteries

La plupart des flux issus des déchèteries sont valorisés (hormis les inertes et les encombrants qui sont enfouis) :

- le bois de classe A est broyé à l'ISDND de St-Fromond puis valorisé,
- la ferraille est reprise pour recyclage,
- les branchages sont broyés puis compostés sur des plateformes. Les pelouses sont séparées et dirigées chez des agriculteurs pour être compostées, au plus près des déchèteries lorsque cela est possible,
- le mobilier est valorisé dans le cadre de la filière Eco-Mobilier,
- les DEEE sont recyclés via l'éco-organisme Eco-Systèmes,
- le textile est repris par Tri-Tout Solidaire et l'AFERE pour être valorisé localement en vêtement d'occasion ou via l'éco organisme ECO TLC.



© Raphaël de Bengy - Eco TLC

Les déchets diffus spécifiques (DDS)

Les DDS issus des ménages sont dirigés vers des filières de traitement spécialisées, via l'éco-organisme Eco-DDS. Une filière est dédiée aux professionnels et une autre aux particuliers.



• Tableau récapitulatif des tonnages sortants

Elimination	Adhérents Point Fort	
	<i>dont ISDND de St-Fromond (refus de méthanisation et de tri, encombrants...)</i>	29 581
	<i>dont autre ISDND</i>	2 500
	<i>dont ISDI (déchets inertes)</i>	8 771
	Clients	19 919
Total élimination		60 771

Valorisation matière	Papier	2 296
	Verre	5 162
	Bouteilles en plastique	582
	Films en plastique	47
	Emballages en acier	286
	Emballages en aluminium	29
	Petits emballages en carton	688
	Briques alimentaires	148
	Carton ondulé	1 780
	Bois (combustible + paillage)	1 088
	Mobilier	2 643
	Ferraille	1 823
	Ferraille issue de la méthanisation	345
	DEEE	1 230
	Néons, lampes	5,6
	Piles	19,4
	Batteries	0
	Huiles de vidange	49
	Textiles	246
	Cartouches	2,5
	Radiographies	0,5
Total valorisation matière		18 470

Valorisation organique	Compost expédié	549
	Déchets végétaux	15 298

Réemploi	23
-----------------	-----------

Valorisation énergétique	Production électrique	3 078 604 kW
---------------------------------	-----------------------	---------------------

Filière DDS	166
--------------------	------------

Concernant les tonnages traités pour les adhérents au Point Fort Environnement, 40 852 t de déchets ont été éliminés sur les 75 436 t collectées, soit un taux global de valorisation de 45,8%.

5- Les actions de sensibilisation

Les actions de communication visent à faire connaître les missions du syndicat et à sensibiliser les habitants aux modalités et aux enjeux du tri de leurs déchets. Objectif : faire adopter les bons gestes. Avec la crise covid-19, de nombreuses actions ont été mises entre parenthèses, notamment les visites du site qui sont un élément clé de la communication de proximité pour le Point Fort Environnement et les partenariats sur les événements locaux.

• Les actions de proximité

Sensibilisation en milieu scolaire

En 2020, 122 élèves, de maternelle, primaire et lycée, ont été sensibilisés aux gestes de tri.

Une sensibilisation a également été effectuée à l'association France Terre d'Asile.

• « Laisse parler ton cœur »

Dans le cadre de la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), une collecte de jouets a été organisée en lien avec Eco-Systèmes et les associations Tri Tout Solidaire pour promouvoir et favoriser le réemploi de jouets. Quatre points de collecte ont été organisés, dans les déchèteries de Marigny, Périers, St-Martin-de-Bonfossé et Villedieu.

• Autres actions

- Mise à jour et suivi du site Internet
- Réalisation et diffusion de supports de communication
- Communication interne
- Suivi qualité : caractérisation des flux de déchets (papiers, emballages et ordures ménagères).

• Visite des installations de traitement

Visite du pôle de Cavigny

En 2020, 474 visiteurs, essentiellement des scolaires, ont été accueillis sur le site de Cavigny.

Ecoles primaires (CE2/CM2)	0
Élèves de collège	359
Élèves de lycée	39
Elus / techniciens / partenaires	5
Organismes de formation / insertion	19
Grand public (portes ouvertes, associations, enseignants, parents d'élèves...)	52
Total visiteurs	474

Visite du centre de stockage de Beauchêne

Un rendez-vous mensuel est organisé avec l'association des riverains de l'ISDND de St-Fromond pour échanger sur les travaux en cours, l'exploitation... Des techniciens/élus ont également visité l'ISDND. Au total, 63 personnes ont été accueillies sur le site en 2020.



6 - Suivi des indicateurs nationaux

• Indicateur de prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Objectif de la LTECV (loi de transition énergétique pour la croissance verte) :

-10% de DMA / habitant à l'horizon 2020 (année de référence 2010 - Base 100 en 2010)

Les DMA sont l'ensemble des déchets collectés par le service public de gestion des déchets. Pour le calcul de cet indicateur, les DMA s'entendent hors déchets inertes.

Indice de réduction des quantités de DMA produits avec base 100 en 2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol 2020/2010
Ordures ménagères et assimilées	100	99	97	94	94	92	89	90	91	90	88	-12%
Collecte sélective	100	99	99	96	96	95	95	97	98	98	95	-5%
Autres déchets collectés principalement en déchèterie (hors gravats)	100	121	122	118	132	120	120	128	128	135	123	+23%
DMA (hors gravats)	100	108	108	104	110	104	103	107	108	111	104	+4%
nombre d'habitants (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	110 456	116 333	116 300	116 622	116 744	116 848	+11%

En raison de la forte croissance des apports dans les déchèteries, la production de DMA/habitant n'a pas diminué par rapport à 2010. Elle a augmenté de 4%.

• Indicateurs de valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Objectif LTECV : valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55% en 2020 (65% en 2025)

Valorisation au Point Fort Environnement (part adhérents)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol 2020/2010
DMA (en t) hors inertes	57 548	64 219	64 314	62 423	66 455	62 985	65 805	68 314	68 822	70 780	66 662	+16%
Tonnes enfouies hors inertes (part PFE)	27 865	28 081	27 411	24 917	26 454	23 335	23 566	23 405	25 648	26 775	32 081	+15%
Part des DMA enfouie	48%	44%	43%	40%	40%	37%	36%	34%	37%	38%	48%	
Part recyclée (1) (valo organique et matière)	52%	56%	57%	60%	60%	63%	64%	66%	63%	62%	52%	

⁽¹⁾ La part recyclée est calculée en déduction de la part enfouie

Le taux de valorisation a été réduit en 2020 du fait du fonctionnement en mode dégradé de l'installation de méthanisation

Objectif réglementaire : -30% de déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020 (-50% en 2025) - Base 100 en 2010

Suivi de l'indice de réduction des déchets mis en décharge au Point Fort Environnement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol 2019/2010
Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (base 100 en 2010)	100	98	95	86	91	80	76	76	83	87	104	+4%
nombre d'habitants (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	110 456	116 333	116 300	116 622	116 744	116 848	+11%

Les déchets non inertes enfouis ont augmenté de 4% entre 2010 et 2020. Cet indice est calculé sur le ratio enfoui/habitant pour neutraliser les évolutions liées à l'élargissement du territoire de compétence. Cela s'explique par le fonctionnement en mode dégradé de l'unité de méthanisation.

7- Les indicateurs financiers

Le Point Fort Environnement exploite ses installations en régie mais a travaillé en 2020 avec des prestataires privés, notamment pour :

- la collecte du verre (140 067 € HT)
- le lavage des conteneurs d'apport volontaire (18 197 € HT)
- le transport de bennes pour les déchèteries pour surcroît d'activité (64 900 € HT)
- l'inertage et la vidange des digesteurs (118 241 € HT)
- L'évacuation de déchets vers des sites extérieurs de traitement (478 248 € HT)
- le traitement des lixiviats par évapo-concentration à l'ISDND de Beauchêne (367 310 € HT) et par externalisation (229 703 € HT)
- l'entretien des espaces verts (36 190 € HT)
- le broyage du bois et des végétaux, le transport et le traitement de végétaux (273 875 € HT)
- le traitement des DDS et DASRI (64 259 € HT)
- Le traitement des jus clairs issus de la méthanisation (118 928 € HT)
- autres (assurances, location entretien vêtements de travail, dératisation...)

INVESTISSEMENT 2020

Dépenses		Recettes	
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 595 296,29	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 535 885,01
20 - Immobilisations incorporelles	12 878,40	13 - Subventions d'investissement	243 184,40
204—Subv d'équipement versées	0,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	3 600 000,00
21 - Immobilisations corporelles	739 754,96	23 - Immobilisations en cours	13 836,00
23 - Immobilisations en cours	509 546,84		
26 - Participations et créances rattachées à des participations	135 494,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 796,34	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 808 645,00
Total des dépenses	8 119 766,83	Total des recettes	9 201 550,41
Résultat de l'exercice	+ 1 081 783,58		
Excédent antérieur reporté	44 083,55		
Nouvel excédent à reporter	1 125 867,13		

FONCTIONNEMENT 2020

Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	5 593 943,75	013 - Atténuations de charges	315 751,36
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 264 618,75	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 944 566,46
65 - Autres charges de gestion courante	299 504,86	74 - Dotations, subventions et participations	9 786 235,55
66 - Charges financières	2 291 174,35	75 - Autres produits de gestion courante	37 035,76
67 - Charges exceptionnelles	0	76 - Produits financiers	2 959 131,26
68—Dotations aux provisions	292 430,00	77 - Produits exceptionnels	160 650,92
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 808 645,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 796,34
Total des dépenses	16 550 316,71	Total des recettes	16 337 812,65
Résultat de l'exercice	- 212 504,06		
Excédent antérieur reporté	2 466 900,59		
Nouvel excédent à reporter	2 254 396,53		

Dont (détail de certains postes en dépenses et en recettes) :

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat (art.611 - CA2020) - voir page précédente pour les principales prestations	2 359 352
Droits d'accès aux centres de traitement Accès des professionnels aux déchèteries 156 156 Clients/conventions 1 671 986 Participation des communes 7 789 414	9 617 556
Montant des aides reçues d'éco-organismes agréés, (art. 7478 - CA2019) dont Citéo (emballages et papier) 1 845 766 Eco DDS / OCAD3E / EcoMobilier / ECO TLC 144 827	1 990 593
Recettes perçues au titre de la valorisation Acier / Aluminium 35 279 Papier 113 501 Cartonnette/Carton 32 727 Bouteilles et flacons plastiques 121 894 Ferraille 118 714 Batteries 0 Broyat de bois 12 504 Verre 95 753 Rétrocession vente compost 3 389 Electricité 575 155 Destruction papier 3614	1 112 530

COUTS COMPLETS 2020 PAR FILIERE ET COUT COMPLET TOUS FLUX CONFONDUS

Le coût complet couvre l'ensemble des charges inhérentes au service et se rapporte donc à l'ensemble des déchets gérés par la collectivité (adhérents et clients)

	Déchèteries *	Collecte sélective	Unité de tri
Coût complet HT	2 595 464 €	908 714 €	2 060 362 €
€ / T	59 €/T	101 €/T	284 €/T
€ / hab.	22,2 €/hab	7,8 €/hab	17,6 €/hab

* Comprend l'exploitation des déchèteries et de la station de transfert

	Méthanisation	ISDND **	TOTAL
Coût complet HT	6 837 749 €	3 366 874 €	15 769 165 €
€ / T	156 €/T	71 €/T	162 €/T
€ / hab.	29,5 €/hab	16,8 €/hab	93,9 €/hab

** Comprend la TGAP (taxe généralisée sur les activités polluantes)

COUTS AIDES 2020 PAR FILIERE ET COUT AIDE TOUS FLUX CONFONDUS

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges moins les produits industriels, les soutiens des organismes agréés et les aides perçues. Il renvoie au seul périmètre du service public de gestion des déchets et se rapporte uniquement au tonnage et à la population de la collectivité (donc prestations à des tiers déduites)

	Déchèteries *	Collecte sélective	Unité de tri
Coût aidé HT	1 938 741 €	678 014 €	- 364 274 €
€ / T adhérent	44 €/T	75 €/T	-50 €/T
€ / hab.	16,6 €/hab	5,8 €/hab	-3,1 €/hab

* Comprend l'exploitation des déchèteries et de la station de transfert

	Méthanisation	ISDND **	TOTAL
Coût aidé HT	2 353 307 €	2 918 634 €	7 524 422 €
€ / T adhérent	107 €/T	106 €/T	100 €/T
€ / hab.	20,1 €/hab	25,0 €/hab	64,4 €/hab

** Comprend la TGAP (taxe généralisée sur les activités polluantes)

8 – Certification ISO 9001

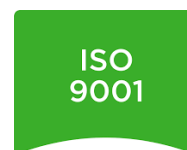
En 2020, le système de management de la qualité du Point Fort Environnement a été certifié conforme à la norme ISO 9001. Le périmètre de la certification couvre l'ensemble des structures du syndicat mixte : le site de Cavigny, l'ISDND et les déchèteries.

Qu'est-ce que l'ISO 9001 :2015 ?

C'est une norme qui établit les exigences relatives à un système de management de la qualité. Elle vise à gagner en efficacité et à accroître la satisfaction des clients (usagers, adhérents...)

L'amélioration continue

L'un des principes du management de la qualité est l'amélioration continue ; elle vise à assurer une amélioration constante de nos résultats. La certification ISO 9001 est acquise pour 3 ans, mais fait l'objet d'un audit intermédiaire annuel.



Glossaire

Filière ordures ménagères (enfouissement et méthanisation) :

● **ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux**

C'est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) dédiée aux déchets ménagers et assimilés c'est-à-dire non dangereux (ordures ménagères résiduelles, déchets industriels banals, encombrants...). Le centre de Beauchêne, à St-Fromond, est une ISDND.

● **ISDI: Installation de Stockage des Déchets Inertes**

Les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante (Directive 1999/31/CE du 26/04/99). Le stockage, par la nature des déchets, n'est pas susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (ex : béton, briques, tuiles, céramiques, verre, mélanges bitumineux sans goudron, terre, cailloux...)

● **Lixiviats :**

Ce sont les eaux de pluie qui percolent à travers la zone de stockage des déchets et qui se chargent de différents polluants (matière organique, métaux lourds...). A l'ISDND de Beauchêne, ces jus, appelés lixiviats, sont collectés puis traités, à l'aide du biogaz, par évapo-concentration.

● **TGAP : Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes**

Pour le Point Fort Environnement, cette taxe est due sur chaque tonne enfouie à l'ISDND de Beauchêne de l'année N-1. A l'inverse, les tonnages recyclés ou compostés n'y sont pas soumis.

● **Commission de suivi de site :**

Les commissions de suivi de site sont composées de représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'exploitant, des riverains et des salariés de l'installation de traitement concernée. Ces commissions ont comme mission de veiller sur le bon fonctionnement des installations de traitement et d'être le relais entre l'exploitant et les populations vivant sur la zone sur laquelle se trouve l'installation. Une commission de suivi de site existe pour le pôle de valorisation de Cavigny ainsi que pour l'ISDND de Beauchêne. Cette commission se réunit périodiquement, à l'initiative du Préfet.

● **Méthanisation :**

Procédé biologique de dégradation de la matière organique en l'absence d'oxygène. Au cours de ce procédé, la matière organique est transformée en :

- **biogaz**, valorisable en énergie (électricité, chaleur, biocarburant)
- et en un résidu appelé **digestat**, qui après une fermentation complémentaire produira du **compost**.

● **Biogaz :**

Gaz résultant du processus de dégradation biologique de la matière organique en absence d'oxygène, et composé majoritairement de méthane.

● **Biodéchets = déchets fermentescibles = déchets organiques :**

Fraction biodégradable des déchets ménagers (épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café, essuie-tout, cartons souillés, serviettes papier...).

● **DIB : Déchets Industriels Banals**

Ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services.

Filière déchèteries :

● **DEEE ou D3E : Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques**

Ils comprennent notamment les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, hifi, radio...) et les produits « gris » (bureautique, informatique).

● **DDS : Déchets Diffus Spécifiques**

Regroupés précédemment sous l'appellation DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), les DDS sont les déchets des ménages issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Le Point Fort Environnement collecte ces DDS dans son réseau de déchèteries. Ils sont ensuite traités par une entreprise agréée. Exemples de DDS : acides, peintures, solvants, diluants, hydrocarbures, colles, pesticides, engrais...

● **Réemploi :**

Le réemploi est la récupération d'objets dans le but de les réutiliser soit directement, soit après leur remise en état.

Filière tri sélectif :



Eco-organisme né de la fusion d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, chargé de mettre en place, d'accompagner et d'optimiser le dispositif de collecte sélective et de recyclage des emballages ménagers et du papier sur le territoire national. Dans le cadre d'un contrat passé avec le syndicat, Citéo garantit la reprise des emballages triés et soutient financièrement chaque tonne recyclée.



Point vert (sur les emballages) : il signifie que l'entreprise qui émet sur le marché le produit emballé adhère et contribue financièrement au programme français de valorisation des emballages ménagers. **Il ne signifie donc pas que l'emballage est recyclable !**

Abréviations comptables :

CA : Compte Administratif

BP : Budget Primitif

DM : Décision Modificative

TP : Trésorier Payeur

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

TFE : Taxe Foncière des Entreprises



POINT FORT
ENVIRONNEMENT

Hôtel Bled
50620 CAVIGNY
Tél : 02 33 77 87 00
www.smpf50.fr

